



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2023/03/09**

**Séance du jeudi 22 juin 2023 à 9h30
Salle Alexandrie Espace Lawrence Durrell à Sommières**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUÉS PAR MAIL ENVOYE 16 JUIN 2023 :

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)		X	
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres)	X		
- Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)		X	
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac)	X		
- Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)			X
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac)			X
- Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)		X	X ^{procuration Mr DAUTHEVILLE}
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian)	X		
- Nicolas DREVON – Suppléant (Quissac)		X	
- Christian CLAVEL – Titulaire (Cros)			X
- Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)		X	

Présent(e) Absent(e) Excusé(e)			
CC Pays de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)		X	X procuration Mr NAVAS
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)	X	X	
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)		X	X procuration à Mr FATACCIOLI
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X	X	
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)		X	X
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)		X	X procuration à Mme ROUX
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès 30)	X	X	
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)	X	X	
- Sonia AUBRY – Titulaire (Cannes et Clairan) - Alain DARTHENUCCQ – Suppléant (Lecques)		X	X procuration Mr LARROQUE
CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies) - Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)	X	X	
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)	X	X	
CC Rhôny Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)	X	X	
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)		X	X procuration Mr VIANET
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes) - Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)	X	X	
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)		X	X procuration Mr CERDA

ITEM 5 : La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3, bilan de la consultation du public et dépôt pour instruction

L'EPTB s'est engagé à compter du 02 octobre 2019 dans une démarche d'élaboration d'un 3^{ème} programme d'actions de prévention des inondations (PAPI 3) à l'échelle globale du bassin versant.

Les objectifs de ce PAPI 3 sont les suivants :

- mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement
- améliorer la résilience des territoires exposés
- fédérer les acteurs autour de la gestion du risque
- développer les connaissances sur les phénomènes et le risque inondation
- augmenter la sécurité des populations exposées au risque inondation en prenant en compte le bon fonctionnement des milieux naturels

Ce programme se compose des pièces suivantes :

- La présentation du porteur de projet (statuts, compétences dans le domaine de la prévention des inondations et de la gestion de l'eau : PAPI, SAGE, GEMAPI, contrat de rivière, etc.)
- Le diagnostic approfondi et partagé du territoire, issu du programme d'études préalables au PAPI ou d'une stratégie locale d'actions des risques d'inondation suffisamment détaillée
- Une stratégie adaptée aux problématiques identifiées présentant les objectifs poursuivis à l'échelle du territoire
- L'organisation de la gouvernance du projet (pilotage, concertation, etc.)
- Le programme d'actions avec pour chaque axe, les fiches-actions correspondantes. Elles décrivent l'action envisagée, sa justification notamment au regard des alternatives possibles pour les actions de travaux, les communes concernées, les financeurs de l'action ainsi que le taux de financement de leur contribution à l'action, le calendrier de réalisation et la planification des travaux et démarches administrative
- Le plan de financement du programme d'actions
- L'analyse multicritères ou l'analyse coûts-bénéfices, le cas échéant, pour les aménagements et travaux des axes 6 et 7
- La note environnementale
- Les lettres d'intention des maîtres d'ouvrages
- Les lettres d'engagement des co-financeurs.
- Le projet de convention du PAPI établie par le porteur de projet
- Un résumé non technique du PAPI
- Un rapport synthétisant les observations du public et les suites apportées

Ce papi 3 est estimé à 72 462 109 euros et présente 49 actions réparties selon 8 axes ;

- ✓ Axe 0 : Animation du PAPI
- ✓ Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- ✓ Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- ✓ Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- ✓ Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- ✓ Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- ✓ Axe 6 : Ralentissement des écoulements
- ✓ Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

La répartition par axe est la suivante :

Axe d'intervention PAPI	Nombre d'action	Montant
Axe 0	4	2 010 000K€
Axe 1	8	1 809 960K€
Axe 2	1	212 000K€
Axe 3	4	573 000K€
Axe 4	3	1 080 000K€
Axe 5	12	6 473 600K€
Axe 6	6	1 439 333K€
Axe 7	11	58 864 216K€
TOTAL	49	72 462 109K€

La consultation du public initialement prévue du 11 au 28 avril 2023, s'est déroulée du 11 avril au 17 mai pour permettre une plus large concertation et laisser le temps aux personnes le souhaitant de formuler des remarques.

La consultation s'est faite par voie dématérialisée, par la tenue de permanences dans plusieurs communes du bassin versant (13 permanences au total).

Les remarques pouvaient être formulées par mail sur une boîte dédiée, par courrier ou sur un registre lors des permanences.

Chaque remarque a fait l'objet d'une réponse technique de la part des services ou du bureau d'études Egis.

23 courriers ont été reçus au siège de l'EPTB, 19 mails ont été reçus à cet effet et 23 remarques ont été inscrites dans le registre lors des

L'essentiel des remarques a porté sur le projet rive droite. Les exploitants agricoles du secteur sont très mobilisés, concernant l'impact supposé de ce projet sur le territoire. De nombreuses remarques ont été formulées sur le risque de dégâts qui pourraient être causés par l'aménagement de zones de surverse assimilées à des « déversoirs » canalisant les inondations vers les cultures présentes sur la basse plaine de Marsillargues.

Malgré une concertation engagée depuis plusieurs années et un projet complètement modifié, dont le montant est passé de 20 à 65 millions d'euros, de nombreuses incompréhensions subsistent et soulèvent la crainte d'impacts économiques forts sur l'agriculture.

Il est demandé en substance d'améliorer le ressuyage en envoyant l'eau vers l'étang de l'Or et d'étudier la création d'un grau de 400 mètres entre la Grande Motte et le Grau du Roi.

La crainte de la non-indemnisation des assurances en cas de dégâts à la suite d'inondations organisées a été posée et des rencontres ont eu lieu avec l'assureur Groupama pour mieux comprendre les dispositifs d'indemnisation et les conséquences de ce projet sur leur mise en œuvre. L'EPTB est en attente d'une réponse écrite des services de Groupama qui ont pu prendre connaissance de la réalité du projet lors d'une réunion organisée en mairie de Marsillargues.

Le projet prévu sur la rive droite a pour objectif de supprimer le risque de rupture des digues et répond aux attentes de l'État fixées dans le plan Vidourle suite aux inondations de septembre 2002 à savoir une répartition des débits de 80% dans le Gard et 20% dans l'Hérault.

Il convient de poursuivre la concertation sur ce projet et d'essayer d'améliorer le ressuyage pour essayer d'amener des réponses au monde agricole, inquiet des conséquences d'inondation par surverse en cas de crues exceptionnelles du fleuve.

Par ailleurs, à la demande de la chambre d'agriculture de l'Hérault, il est proposé l'ajout d'une fiche action pour mémoire pour l'implantation d'aménagements complémentaires pour l'amélioration du ressuyage et de la biodiversité (enherbement, création de haies agricoles, création de buttes pour les animaux,...). Ces mesures pourront être accompagnées par l'EPTB Dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Lors de la permanence sur la commune de Lunel, il a été proposé la réalisation d'une étude de zonage sur la zone urbanisée de la ville de Lunel pour bien appréhender le risque ruissèlement et débordement et évaluer les mesures à mettre en place.

En concertation avec la commune, il a été décidé d'ajouter une fiche action pour la réalisation de cette étude qui va permettre de mieux évaluer le risque inondation et permettre de mieux définir le dimensionnement des bassins pluviaux prévus derrière la digue de second rang de Lunel.

Concernant le projet de création des digues de second rang rive gauche, des rencontres ont eu lieu avec des personnes concernées par l'impact des travaux. Des réponses vont être apportées à ces personnes dans le cadre de l'avancement du projet et de la réalisation des études réglementaires.

D'autres questions relatives à l'entretien du cours d'eau, aux études de zonages du risque inondation et aux mesures de réduction de la vulnérabilité sur du bâti ancien ont été soulevées sur la moyenne et haute vallée. Des réponses vont être formulées et une concertation avec les services de l'État sur les cas particuliers en relation avec l'axe 5 (réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes).

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 7

Votants : 19

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident



- **D'approuver le projet du PAPI 3 du Vidourle ainsi présenté et tirer le bilan de la consultation du public engagée.**
- **De mandater le Président pour déposer le dossier pour instruction auprès des services de l'État avec pour objectif une labélisation en 2024 afin d'engager au plus vite les projets indispensables à la protection des biens et des personnes sur l'ensemble du bassin versant**
- **De charger le Président de saisir les financeurs (Région Occitanie, départements) afin qu'ils se prononcent sur les aides potentielles sur les projets présentés dans ce PAPI 3**
- **De solliciter les EPCI membres afin qu'ils délibèrent sur leur participation à ce PAPI 3**
- **De poursuivre la concertation sur les différents projets et notamment sur la rive droite pour essayer de répondre aux demandes du monde agricole**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Martinez', written over a horizontal line.